

Retraites : quelle réforme en vue, quelle stratégie pour les épargnants ?

Publié le : 28/11/2022

Auteur : Olifan Group

Le gouvernement est-il déterminé à réformer les retraites en 2023 ? À quelles mesures s'attendre ? Les épargnants doivent-ils ajuster leur stratégie retraite ? Alain Ulmer, expert prévoyance et retraite Olifan Group, lève une partie du voile sur ces questions qui monteront en puissance ces prochaines semaines.

Le gouvernement va-t-il lancer sa réforme des retraites en 2023, malgré le risque de mouvements sociaux de grande ampleur ?

Alain Ulmer : tout semble indiquer que oui. C'était déjà un objectif du premier quinquennat Macron, et il l'aurait sans doute réalisé sans la pandémie. Les manifestations contre l'inflation de cet automne ont peu mobilisé. Et l'exécutif vient tout juste de réduire de 25% la durée d'indemnisation des chômeurs. Il est déterminé et son calendrier est crédible : examen du texte de loi début 2023, adoption à l'été.

Que savez-vous à ce jour du contenu de la réforme des retraites ?

Nous nous informons à travers plusieurs sources de qualité, par exemple l'Institut de la Protection sociale, qui réunit des experts du public et du privé et a ses entrées dans beaucoup de ministères.

Ce qui semble se profiler, c'est un recul de l'âge légal à 64 ans plutôt qu'à 65 ans, en contrepartie d'une augmentation sensible du nombre de trimestres pour bénéficier du taux plein. Par ailleurs, le cumul emploi-retraite permettrait à nouveau de recharger des droits pour la retraite complémentaire, ce qui intéresse notamment les médecins. Enfin, les caisses complémentaires continueront à exister. Mais les régimes spéciaux seront réformés, comme à la SNCF.

Les règles vont-elles changer pour les rachats de trimestres ?

Aucune information ne filtre à ce sujet. Et comme le nombre de trimestres à cotiser devrait augmenter, il ne faut prendre aucune décision pour l'instant. Imaginez que vous rachetiez six trimestres pour vous arrêter plus tôt et que les nouvelles règles en imposent dix : vous aurez dépensé une somme considérable sans pour autant atteindre votre objectif.

Nous devons donc travailler plus longtemps... Pour une retraite plus élevée peut-être ?

Plus faible : c'est indispensable pour l'équilibre financier des caisses. Cet automne, les retraites de base ont été revalorisées de 5%, les retraites complémentaires de 4%. Mais l'inflation avait progressé de 6%... Cette tendance ne s'inversera pas de sitôt.

Rappelons quelques chiffres. La pension moyenne d'un retraité français, c'est 1 500 euros, caisses complémentaires incluses. Pour les personnes les mieux rémunérées, cette pension ne dépasse pas 20 à 40% de leur dernier revenu d'activité, soit parfois moins que l'impôt sur le revenu qu'ils acquittaient !

J'invite chacun à se rendre sur le site public www.info-retraite.fr, qui a fait un réel effort d'ergonomie. On peut y estimer sa future retraite en quelques clics. Souvent, c'est le choc.

Se dire « *je n'aurai rien à la retraite* » pendant des années est une chose, voir s'afficher un montant en euros en est une autre. Mais c'est un choc salutaire, car pédagogique : on ne peut pas tout miser sur les régimes de répartition pour s'en sortir.

Alors, où trouver les revenus qui manqueront à la cessation d'activité ?

www.info-retraite.fr permet désormais de vérifier si vous n'avez pas quelque part un contrat de retraite supplémentaire oublié. Par exemple, vous avez travaillé et cotisé dans une entreprise qui a perdu votre trace, ou qui n'existe plus ; l'assureur dispose de votre épargne, mais ne sait pas comment vous retrouver.

Avec le site, vous pourrez identifier ces contrats qui vous reviennent. On parle de 13 milliards d'euros d'épargne et de 13 millions de bénéficiaires égarés : il faut absolument vérifier ce point.

Sauf exception, ça ne suffira pas à combler un déficit majeur de revenus pendant 20 à 25 années de retraite...

Exact. À partir de 45 ans, quand on constate que la pension de base et les régimes complémentaires seront très faibles, il est urgent d'agir : épargner pour sa retraite, ou se constituer un patrimoine qui générera des revenus complémentaires le moment venu.

Les solutions sont nombreuses, donc adaptables aux capacités et priorités de chacun. En finance, l'assurance-vie avec des versements programmés pour réduire le risque, le Plan d'épargne retraite (PER) pour bénéficier de déductions fiscales ou le *private equity*.

En immobilier, des biens en direct ou via des SCPI, ou encore du démembrement de propriété pour ne pas percevoir des loyers qui seraient lourdement taxés. Olifan Group propose aussi un OPPCI* qui verse un revenu mobilier soumis à la flat tax de 30%, contre parfois le double pour les revenus immobiliers.

**Organisme professionnel de placement collectif immobilier*

Expertise Prévoyance et Retraite Olifan Group

Lecture complémentaire :

- Comment préparer sa retraite entre 50 et 60 ans : [LIRE ICI](#)